

## COMMUNIQUE DE PRESSE - L'OBSERVATOIRE

---

### **SYRIE : Le verdict dans le procès de trois éminents défenseurs des droits humains attendu pour le 25 mars**

**Paris-Genève, 18 mars 2015 – En vertu de l'assignation émise par le Président du Tribunal antiterrorisme de Damas, MM. Mazen Darwish, Hani Al-Zaitani et Hussain Ghrer, comparaitront pour le jugement de délibéré le 25 mars 2015. L'Observatoire appelle à la libération immédiate et inconditionnelle des trois défenseurs des droits humains, arbitrairement détenus depuis maintenant plus de trois ans pour avoir défendu les droits de l'Homme en Syrie.**

Le 5 mars 2015, le Président du Tribunal antiterrorisme de Damas a fixé au 25 mars 2015, la date de l'audience de délibéré dans le procès contre MM. **Mazen Darwish, Hani Al-Zaitani et Hussain Ghrer**, respectivement président et membres du Centre Syrien pour les médias et la liberté d'expression (SCM). L'assignation ordonne également le transfert de M. Mazen Darwish de la prison centrale d'Hama à la prison de Damas via la prison centrale d'Homs, ainsi que le transfert de M. Hani Zitani de la prison centrale de Swedaa à la prison de Damas.

L'Observatoire rappelle que le procès a été entaché de retards excessifs. Le jugement de délibéré a déjà été programmé six fois et depuis l'ouverture en février 2013 du procès devant le Tribunal antiterrorisme, celui-ci a été suspendu 18 fois.

**“A minima, les autorités syriennes doivent garantir le droit de Mazen Darwish, Hani Al-Zaitani et Hussain Ghrer à un procès équitable devant un tribunal indépendant et impartial, y compris le droit d'être jugé dans un délai raisonnable”,** a déclaré Karim Lahidji, Président de la FIDH.

L'Observatoire souligne également que l'Assemblée générale de l'ONU, dans sa Résolution 67/262 adoptée le 15 mai 2013, a appelé à la libération des trois défenseurs. En janvier 2014, le Groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire (GTDA) a également déclaré que la détention des trois défenseurs des droits de l'Homme était arbitraire et a demandé leur libération immédiate. De plus, le Conseil de sécurité, dans sa résolution 2139 adoptée le 22 février 2014, a exigé la libération de tous les personnes arbitrairement détenues en Syrie.

**“Les autorités syriennes doivent se conformer aux appels répétés des instances de l'ONU en libérant immédiatement et inconditionnellement MM. Mazen Darwish, Hani Zitani et Hussein Greer étant donné que leur détention est arbitraire et ne vise qu'à les empêcher de mener leur activités légitimes de défense des droits de l'Homme en Syrie”,** a conclu le Secrétaire général de l'OMCT, Gerald Staberock.

Mazen Darwish, Hani Al-Zaitani et Hussain Ghrer sont détenus depuis février 2012, pour avoir défendu la liberté d'expression et dénoncé les violations des droits de l'Homme commises dans le pays à travers leur travail au sein du Centre syrien pour les médias et la liberté d'expression. Pendant neuf mois, ils ont été retenu dans des conditions s'apparentant à des disparitions forcées et ont été soumis à des actes de torture. Il n'y a eu aucune enquête sur ces abus.

Le 26 février 2015, Mazen Darwish a été nommé “World Press Freedom Hero” par l'Institut international de la presse en reconnaissance de ses “efforts pour assurer que la vérité sur ce qui se passe dans son pays depuis l'éruption du conflit en 2011 soit connue au delà des frontières, et sa détermination à continuer à exprimer son soutien aux médias indépendants depuis la prison, en dépit du danger évident que cela représente pour lui”.



L'Observatoire pour la  
Protection des Défenseurs  
des Droits de l'Homme

*L'Observatoire pour la Protection des Défenseurs des Droits de l'Homme (OBS) a été créé en 1997 par la FIDH et l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT). L'objectif de ce programme est d'intervenir pour prévenir ou remédier à des situations précises de répression contre les défenseurs des droits de l'Homme.*

**Pour plus d'informations, veuillez contacter :**

**FIDH: Arthur Manet/Lucie Kröning: + 33 (0) 1 43 55 25 18**

**OMCT: Miguel Martín Zumalacárregui: + 41 (0) 22 809 49 24**